

SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE LITCHO (SIAM) (1934-1956)

MINES D'OR DE TCHÉPONE

(*L'Information d'Indochine. Économique et financière*, 26 octobre 1933)

[...] Tout l'avenir de la société dépend donc de la valeur de sa participation dans un syndicat de Recherches fondé par Tchépone et l'Association minière, cette dernière en étant la gérante, pour la prospection de périmètres aurifères situés à Litcho, en Malaisie siamoise.

L'Association minière, gérante du syndicat, a vérifié les travaux effectués par la Société de Tchépone et a confirmé les résultats trouvés quant à l'existence d'un premier filon et à ses teneurs.

Depuis, les prospections ont été activement poussées. L'existence d'un gisement exploitable avec profit paraît démontrée. D'ailleurs, il ressort des déclarations de M. [Jules] Bordeaux ¹ à l'assemblée des actionnaires que si l'option consentie par les propriétaires du gisement n'avait pas été renouvelée gratuitement en mars dernier, le syndicat aurait levé l'option, les résultats acquis lui paraissant de nature à justifier la constitution d'une société d'exploitation. L'option étant prolongée jusqu'au 31 décembre 1933, le syndicat a poursuivi et poursuit encore ses recherches. On ne tardera pas d'ailleurs à être fixé sur les intentions de l'Association minière puisqu'au cas où elle ne lèverait pas l'option, elle devait en aviser la Société de Tchépone avec un préavis de 2 mois.

Précisons que la participation de Tchépone dans le syndicat de Litcho est de 420 millièmes, la société ayant attribué en rémunération de son concours 5 millièmes à son directeur en Extrême-Orient, M. Sireyjol ². [...]

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ SOUS LES AUSPICES DE L'ASSOCIATION MINIÈRE

NOTRE CARNET FINANCIER

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

¹ Jules Bordeaux (1875-1939) : officier d'artillerie, puis administrateur de plusieurs filiales indochinoises du groupe Fommervault (Charbonnages d'Along et Dong-Dang, Charbonnages de Ninh-Binh, Étains de l'Indochine, Société minière du Cambodge, Mines d'or de Tchépone, puis d'outre-mer).

La fratrie des Bordeaux comprenait en outre Albert (ingénieur des mines)(mission pour l'Andavakoera à Madagascar, la mine d'or de Pac-Lan et les mines de plomb et zinc de Chodon au Tonkin, les Étains de l'Indochine, etc.), Paul (général), Henry (romancier, académicien français), Valentine (sœur de la Charité morte en Chine), Marthe (épouse Ponet, romancière) et Louis (avocat).

² Ernest J.-B. Sireyjol (village de Laval, commune de Condat, Lot, 10 septembre 1899-10 janvier 1964) : marié le 29 août 1935 avec Geneviève de Marliave. Ingénieur de l'École des mines de Paris.

L'Association minière a levé l'option consentie par Tchepone sur la mine de Litcho (Siam) ; on aurait reconnu dans celle-ci 7 tonnes d'or métal. La levée de l'option rapporte 1.400.000 francs à Tchepone qui a le droit de souscrire 42 % du capital de la société d'exploitation.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 23 novembre 1933)

Comme nous le faisons prévoir dans l'article que nous avons récemment consacré à la Société de Tchépone, l'Association minière a levé l'option sur les périmètres de Litcho. La société d'exploitation ne tardera donc pas à être constituée.

L'OR AU TONKIN, EN ANNAM ET AU LAOS *(L'Avenir du Tonkin, 27 novembre 1933)*

Pour les anciens Tonkinois, il semble qu'un mauvais sort ait été jeté sur l'Indochine. Pas une colonie n'offre de ressources aussi multiples, aussi variées ; les richesses de son agriculture sont incontestables et de même celles de son sous-sol. Une main-d'œuvre adroite, intelligente et laborieuse, abonde et se transporte assez facilement partout, l'énergie des colons ne peut être mise en doute, et cependant, les résultats obtenus ne sont pas, tant s'en faut, ce qu'ils auraient dû être.

Quel est le colon qui soit arrivé dans le pays à la grosse fortune ? Quelques-uns, fort rares, sont parvenus à l'aisance, mais on ne trouve nulle part de ces fortunes comme il s'en crée ailleurs dans des pays neufs.

Nos planteurs, ceux qui innovèrent, furent des laborieux entre tous et des modèles d'énergie persévérante, sont encore depuis près de quarante ans sur leurs travaux et n'estiment pas avoir la possibilité de prendre enfin le repos qui serait naturel, en jouissant des fruits de leurs efforts. Nombreux sont ceux qui moururent assez misérablement à la tâche, ou qui durent, lassés par l'insuccès, abandonner l'œuvre entreprise. Quand des jeunes gens, enthousiasmés par la splendeur de l'Exposition coloniale de Vincennes, s'informaient des résultats possibles en agriculture, nous nous trouvions embarrassés pour citer des précurseurs devenus riches !

En matière minière, c'est un peu la même chose. Le plus entreprenant des prospecteurs du Tonkin se vit, durant un temps, cité comme à la tête d'affaires merveilleuses, estimées à plusieurs dizaines de millions ; il y a quelques années, ruiné irrémédiablement, il se brûlait la cervelle sur la tombe de son père, dans un cimetière parisien. On cherche et l'on ne trouve pas l'homme ayant fait là encore une fortune de quelque véritable ampleur. Jean Dupuis, « inventeur » du Tonkin, et qui fut *propriétaire* de Kébao, est mort *assisté* d'un secours annuel bien mince que lui voulut M. Paul Doumer. Si des affaires de grande importance se sont néanmoins constituées, telle la Société française des Charbonnages du Tonkin, leur nombre en est extrêmement réduit.

Et cependant quelques entêtés, dont nous sommes, croient à un avenir plus brillant. Si l'Indochine a causé et cause, en ce moment surtout, de cruelles déceptions à tout le monde, sans presque aucune exception, nous avons des raisons d'espérer un relèvement, car ce sont les éléments d'activité qui certainement manquent le moins dans le pays. Nous voudrions aujourd'hui parler des possibilités d'extraire de l'or dans les différentes régions de l'Indochine.

L'exploitation d'or de Bong-Mieu, en Annam, est la plus ancienne qui ait été organisée. Elle a joué de malheur jusqu'à présent, mais il reste que le gisement est

incontestable et qu'il ne s'agit, paraît-il, que de méthodes de traitement à adopter pour un minerai complexe.

L'or avait attiré, avant la conquête, une mission d'ingénieurs au Tonkin. Malgré les échecs actuels, nous persistons à penser que, sur nombre des points, les recherches du métal précieux seront un jour reprises. Quelques unes des entreprises organisées n'ont peut-être pas été dirigées avec toute la science et la prudence voulues. Des capitaux élevés ont été certainement absorbés sans résultats mais parce qu'ils n'ont pas été employés, affirment des gens compétents, aux travaux que la sagesse indiquait.

Dans les massifs de Pia Ouac, du Mau Son, et dans les vallées creusées à la base de ces chaînes montagneuses ; dans la haute vallée de la rivière Claire, comme dans le bassin de la rivière Noire, l'or existe et parfois non seulement sous forme de poussière mélangée en proportion variable à des alluvions, mais sous forme de pépites d'un volume et d'un poids assez élevés avec arêtes vives, indiquant qu'elles n'ont pas roulé sur un long parcours sous l'action des eaux, mais proviennent de quartz dans un voisinage assez rapproché.

Des filons faiblement aurifères ont été signalés en divers endroits et méritent examen ; leur médiocre teneur en or n'est pas de nature à contre-indiquer des travaux, car rien n'est variable comme la minéralisation d'un filon de quartz aurifère ; elle peut passer de simples traces à des dizaines et même des centaines de grammes. Une indication, si faible soit-elle, justifie donc une reconnaissance.

Sans doute, l'axiome anglais *les recherches minières sont un jeu de hasard* a trop souvent son fondement, mais nous tenons à signaler aux lecteurs de *L'Avenir* ce que peut obtenir une certaine persévérance dans l'effort. Tout le monde a su les mécomptes éprouvés par les actionnaire de la Société de Tchépone, constituée, il y a sept ou huit ans, pour une exploitation d'or au Laos. Au lieu de se laisser rebuter et décourager par le peu de succès de leurs recherches initiales, les ingénieurs qui en avaient charge s'avisèrent d'étendre à d'autres régions leurs travaux de prospection. Ils allèrent jusqu'au Siam et dans cette partie de la péninsule attenante aux États Malais placés sous l'autorité britannique. Aujourd'hui, leur persévérance paraît être largement récompensée, et, dans une prochaine causerie, nous aurons le plaisir de rassurer les détenteurs d'action de Tchépone et de révéler aux lecteurs de *L'Avenir* une exploitation d'or qui, après deux années d'études, bien dirigées et prudente, entre dans la phase d'activité avec des éléments de succès assez peu communs. Disons simplement en terminant que cette affaire fait dès maintenant le plus grand honneur à M. Gautheron, l'ingénieur qui dirigea les premières recherches, et à M. Sireyjol, son jeune assistant, ingénieur lui-aussi. M. Gautheron, qui dirigea les mines de Hongay, n'a laissé que des amis au Tonkin, sa science reçoit de l'affaire nouvelle une confirmation qui ne nous surprend pas.

Treslemont.

UNE MINE D'OR
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1933)

L'histoire d'une mine, les circonstances de sa découverte, sont quelquefois très curieuses et tiennent du roman. Hugues Leroux nous conta, il y a quelques années, celles du pétrole au Wyoming. Un pauvre diable s'acharne en une région de ce pays à des sondages dont tout le monde fait des gorges chaudes ; il s'en émeut médiocrement : il a la foi. Les hivers sont rudes dans la contrée, la neige abonde, et le malheureux, un beau jour, n'a plus de semelles à ses bottes : il va chez le cordonnier, avoue son dénuement et prie cet homme de lui réparer sa chaussure à crédit ; sa confiance en ses recherches est fondée, elle augmente, et il paiera... quand il aura enfin

fait jaillir le pétrole ! L'autre lui rit au nez, l'éconduit, le traite de fou et l'engage à ne pas persévérer dans ses ridicules espoirs.

Notre chercheur rentre chez lui désespéré : pour la première fois, il doute de lui-même et du succès, et à tel point qu'il décide de renoncer à tout et de quitter le pays le lendemain. Cependant, à la tombée du jour, il retourne à sa sondeuse: il se penche sur la tige creuse, et il lui semble entendre un bruit anormal, comme celui d'un liquide qui s'agite... Mais l'idée lui vient qu'il est victime d'une hallucination, que le cordonnier a raison, qu'il lui faut fuir et il rentre se coucher dans sa misérable baraque, bien résolu à partir dès le lendemain au réveil. La nuit se passe horrible : il a dans l'oreille le bruit qu'il a cru entendre la veille; il n'y tient plus et, tout au matin, revient à sa sondeuse : une colonne de pétrole en jaillissait à quelques mètres dans l'air

L'homme qui, la veille, n'avait pu faire ressemeler ses bottes tenait une fortune énorme et grâce à lui, tout un État d'Amérique se trouvait prodigieusement enrichi.

Nous ne saurions dire si le crédit de la Société de Tchépone était, il y a fort peu de temps, supérieur à celui du malheureux mineur du Wyoming auprès du savetier récalcitrant, mais nous pouvons affirmer que les actionnaires de cette firme doivent une belle chandelle à quelques personnages, en tête desquels se place M. Gautheron, ingénieur conseil, ancien directeur de Hongay, et son adjoint, M. Sireyjol.

Ces messieurs, constatant le peu de fonds qu'il convenait de faire de faire sur les gisements d'or alluvionnaire dont l'exploitation leur était confiée au Laos firent preuve d'initiative en recherchant ailleurs où porter une activité qui risquait sans cela d'être sans emploi. Leurs investigations les conduisirent au Siam, dans la péninsule, au voisinage de l'État de Kéltan de la Malaisie Britannique. En un point de cette autre cordillère Siamoise, des Chinois exploitaient l'or d'un quartz filonien bleuté où le métal précieux s'apercevait à peine, même à la coupe. Les Chinois retiraient du broyage de ce quartz une quantité d'or intéressante, mais inférieure beaucoup à l'or total qui était contenu.

Une option sur ce gisement fut obtenue ; des permis de recherches dans la zone avoisinante furent aussi demandés aux autorités siamoises.

Il restait à établir une combinaison financière permettant l'étude de ce nouveau gisement poussée avec rapidité et toute la prudence désirable. Nous ne ferons pas le récit des démarches qui amenèrent cet heureux résultat dans un moment où cependant la crise battait son plein et où toutes les affaires minières indochinoises et extrême-orientales étaient tombées dans le discrédit le plus complet. Nous dirons seulement qu'un vieil Indochinois, fort ami de l'*Avenir*, joua en la circonstance le rôle de terre-neuve et, par l'une de ses plus agréables relations, sauva cette intéressante affaire dédaignée par tout le monde.

Deux années se sont écoulées depuis lors et les recherches, très minutieusement menées par plusieurs équipes d'ingénieurs, ont donné des résultats tout à fait concluants. Les prévisions de M. Gautheron ont non seulement été confirmées, mais ses données les plus favorables se sont trouvées dépassées de beaucoup. Aujourd'hui, l'affaire de Litcho — c'est le nom de la mine, en territoire siamois — se présente sous les plus heureux aspects et la Société d'exploitation, succédant au syndicat d'étude, se constitue au moment où nous écrivons, sans appel au public, mais avec les seuls éléments du syndicat primitif. La Société de Tchépone, largement intéressée, voit ses destinées financières transformées du tout au tout.

Au mois de mars de cette année, et devant l'assemblée générale des actionnaires qui se tenait à Paris, salle Gaveau, M. Gautheron donnait quelques détails sur les travaux alors en cours. Le gisement est situé dans un massif montagneux de trois cents mètres d'altitude, et dans une région d'accès facile. À l'étage 285, le filon, richement minéralisé, donnait à ce moment, un tonnage d'or représentant déjà en valeur le double des frais engagés par le Syndicat. À l'étage 240, le filon était recoupé ; sa minéralisation se continuait. Un deuxième travers-banc était attaqué à la cote 150.

Depuis lors, ce dernier travail a recoupé également le filon.

Quant aux teneurs, elles sont réellement exceptionnelles. On admettait au début une moyenne de cinquante grammes d'or à la tonne, mais tout indique désormais que l'on pourra tabler avec une moyenne plus élevée.

Dans un montage, à l'étage 240, le filon, avec une puissance de plus d'un mètre, accuse plus de cent grammes d'or. Partout le travail se poursuit dans les conditions les plus satisfaisantes ; en d'autres points du massif de Litcho, affleurent des filons aux teneurs également intéressantes.

Il n'est pas douteux que dans quelques semaines, cette affaire définitivement organisée, aura dans le monde un retentissement assez grand.

Quant aux actionnaires de Tchépone ils pourront, si la reconnaissance n'est pas bannie de ce monde, garder une place de choix dans leur souvenir aux bons artisans de cette résurrection et en particulier à M. Gautheron.

TRESLEMONT.

Société des mines d'or de Litcho
(*La Journée industrielle*, 9 janvier 1934)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1934)

Cette société actuellement en formation, aura pour objet l'acquisition et l'exploitation de gisements aurifère dans la région de Litcho (Siam). Le siège social sera établi à Paris, 9, rue Chauchat. Le capital sera fixé à 15 millions, en actions de 100 fr. Il sera créé, en outre, 11.500 parts bénéficiaires.

Au nombre des apporteurs figurent la Société anonyme des mines d'or de Tchépone, qui recevra 17.400 actions et 4,590 parts ; l'Association minière, qui recevra 16.050 actions et 2.291 parts ; la Société de participation et de crédit, qui recevra 4.500 actions et 450 parts ; enfin M. Faure-Beaulieu ³, 37, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris, qui recevra 22.800 actions et 3.780 parts.

Le fondateur de la nouvelle société est M. J[acques] Monnier ⁴, 92, boulevard Barbès, à Paris.

Société des mines d'or de Litcho
(*La Journée industrielle*, 10 février 1934)

La première assemblée constitutive s'est tenue le 8 février. Le capital de 15 millions est divisé en 150.000 actions de 100 fr-, dont 87.250 actions de numéraire. L'assemblée a constaté les versements effectués et a nommé M. Jeligny commissaire, avec mission de faire un rapport sur les apports et leur rémunération.

³ Bernard Faure-Beaulieu : né le 3 août 1883 à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur comme administrateur délégué de la Société auxiliaire d'expansion commerciale et industrielle, et conseiller du commerce extérieur (*Journal officiel de la République française*, 27 juillet 1928). Fondateur en 1934 et président des Mines d'or de Litcho, au Siam (1934). Administrateur des Sucrieries coloniales (1936) et des Pétroles de Silva Plana en Pologne (1934-1936). Officier de la Légion d'honneur (1938). Administrateur de l'Association minière.

Marié à Renée de Joly, fille de Marcel de Joly et de Mme, née de Ville. Dont Didier (1914), qui rejoint la France libre, finit la guerre comme capitaine du BCRA, puis fait carrière au SDECE.

⁴ Jacques Monnier : fils de Frédéric Monnier, de la [Société agricole et industrielle de Ben-Cui](#), et de Suzanne Mirabaud. Ép. Jacqueline Duseigneur.

Mines d'or de Litcho
(*La Journée industrielle*, 18 février 1934)

La deuxième assemblée constitutive, tenue hier, a approuvé le rapport présenté par M. Delinier, commissaire nommé par la première assemblée du 8 février, sur la valeur des apports en nature faits par la Société des mines d'or de Tchepone, M. B. Faure Beaulieu, la Société anonyme de Participation et de Crédit et l'Association minière.

Elle a nommé comme premiers administrateurs MM. F. Robelaz, A. Boissonnas, B. Faure-Beaulieu, G. Gautheron, L. Tuteleers et H. de Vienne⁵.

Le capital de la société a été fixé à 15 millions, dont 6.275.000 fr. d'actions d'apport et 8.725.000 fr. d'actions de numéraire. Il a été créé 11.500 parts bénéficiaires.

Constituée sous le patronage de l'Association minière, la Société des mines d'or de Litcho va exploiter les gisements aurifères de Litcho et prend pratiquement la suite d'un syndicat géré par l des mines d'or de Litcho qui, pendant plus de deux ans, a procédé à d'importants travaux de recherche et de préparation qui ont permis de mettre en vue des minerais à teneur en or élevée.

Mines d'or de Litcho
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 février 1934)

Cette société anonyme en formation et dont le siège est à Paris, 9, rue Chauchat, a pour objet l'étude, la recherche, l'exploitation directe ou indirecte de toutes mines ou carrières en tous pays et notamment de gisements aurifères dans la région de Litcho (Siam).

Son capital est de 15 millions en 150.000 actions de 100 fr. ; il est créé 11.500 parts bénéficiaires.

La société publie au « B. A. L. O. » de ce jour une insertion en vue de l'émission de son capital-espèce et de l'introduction éventuelle en Bourse des actions composant le capital et des parts.

Société des mines d'or de Litcho
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mars 1934)

Cette nouvelle société récemment fondée au capital de 15.000.000 fr. a pour objet principal, la mise en valeur et l'exploitation de gisements aurifères au Siam. La Société des mines d'or de Tchepone fait apport : des accords passés entre elle et M. A.-P. Schreiber de Haadyal concernant, notamment, la concession d'or de Litcho octroyée en décembre 1924 à M. Tjung Sung Kau, de Bangkok ; des accords relatifs à deux permis de recherche au Siam et dans l'État de Kelatan en Malaisie Britannique ; elle reçoit 17.400 actions de 100 fr. et 4.590 parts. La Société de participation et de crédit fait apport d'un stock de minerai et approvisionnements divers existant sur les gisements et

⁵ Henri de Vienne (1881-1963) : président de la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine (1922). Voir [encadré](#).

reçoit 4.500 actions et 450 parts. M. F[ernand] Robellaz ⁶, au nom de l'Association minière, apporte, entre autres choses, les travaux de recherches, le matériel, les aménagements et installations et reçoit 18.050 actions et 2.291 parts. 22.800 actions et 3.780 parts (sur les 11.500) sont, en outre, remises à M. B[ernard] Faure-Beaulieu. Il reste 87.250 actions à souscrire en numéraire. Le siège est à Paris, 9, rue Chauchat et les premiers administrateurs sont :

MM. F[ernand] Robellaz, A. Boissonnas ⁷, B[ernard] Faure-Beaulieu, C.-J. Gautheron ⁸, L[ouis] Tuteleers [né 26 février 1881 à Anvers], H[enri] de Vienne [Cie générale industrielle, pdt Études et exploitations minières de l'Indochine (SEEMI)].

Les assemblées générales
SOCIÉTÉ DES
MINES D'OR DE LITCHO
Le rapport du commissaire aux apports
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 mars 1934)

La deuxième assemblée constitutive de la Société des mines d'or de Litcho s'est tenue le 17 février 1934 au siège social, 9, rue Chauchat. Elle a approuvé les apports et nommé comme premiers administrateurs : MM. F[ernand] Robellaz, A. Boissonnas, B[ernard] Faure-Beaulieu, C[laude] Gautheron, L[ouis] Tuteleers, [Henri] M[athieu] de Vienne.

Cette société a été constituée sous le patronage de l'Association minière. Elle va exploiter les gisements aurifères de Litcho (Siam) et prend pratiquement la suite d'un Syndicat géré déjà par l'Association minière qui, pendant plus de deux ans, a procédé à d'importants travaux de recherches et de préparation.

Ceux-ci ont permis de mettre à la vue des minerais à teneur très élevée en or.

⁶ Fernand Robellaz (1858-1934) : ingénieur de l'École des Mines de Paris. Major. Mission officielle au Transvaal (1895). Convainc le groupe Mirabaud d'investir dans les mines de cuivre de Bor, Serbie, dont il sera vice-président (1904-1934). Administrateur de la Cie d'études et d'entreprises coloniales (1906). Porté au printemps 1909, par la Banque de l'Union parisienne et le groupe Mirabaud, à la présidence de l'Association minière : administrateur de la Spassky Copper en Sibérie, de l'East Rand et autres compagnies sud-africaines, de sociétés d'études au Canada (1911) et en Amérique du Sud (1912), co-fondateur des Mines de Huaron, au Pérou (1912), co-fondateur (1917), puis administrateur (1923) de Minerais et métaux (1917), administrateur de Minerais et métaux-Indochine, de la Société française des mines du Maroc et des Mines de Boudjoudoun, Algérie (1919), de la Compagnie des mines d'Ouasta et de Mesloul, de la Société des combustibles purifiés (Procédés Trent), filiale française d'un carbochimiste américain (1921), de la Compagnie des produits chimiques et mines d'Alsace, président de l'Omnium international des pétroles (très impliqué en Roumanie jusqu'à son absorption en 1938 par la Steaua française), de la Société française du Bazina, Tunisie (1923), de la Minière du Triunfo au Mexique (1924), de la Cie générale de géophysique (CGG)(1931), etc.

⁷ Peut-être Auguste Boissonnas (1862-1940), Polytechnique Zurich, directeur-fondateur (1898), puis administrateur délégué de la Franco-suisse pour l'énergie électrique, directeur, puis administrateur délégué de la Société d'entreprise et d'exploitation électrique (carbure de calcium et ferro-silicium à Arlod, près de Bellegarde, Ain), administrateur de Force et lumière, de l'Union d'électricité, de l'Électricité de l'Ouest-Parisien (Ouest-Lumière), de l'Énergie électrique de Grenoble et Voiron, des Forces hydrauliques du Rhône, des Forces motrices du Vercors, de l'Hydro-électrique du Guers, etc.

Un « A. Boissonnas » figurait aussi au conseil du Molybdène.

⁸ Claude Jean Gautheron (Brie-Comte-Robert, 17 février 1883-Neuilly, 19 mai 1970). Chevalier (28 décembre 1916), puis officier (12 août 1917) de la Légion d'honneur comme capitaine du génie. Directeur général des Charbonnages du Tonkin à la suite de J.-Cl. Gollion (1923), il est recruté en 1927 par Fommervault comme administrateur délégué des Charbonnages d'Along et Dong-Dang, administrateur des Étains de l'Indochine, des Mines d'or de Tchépone, puis de Litcho et des Étains de Silleda (Espagne).

Le capital est de 15 millions de francs en actions de 100 francs, dont 6 275.000 francs d'action d'apport et 8.725.000 francs d'actions de numéraire. Il a été en outre créé 11.500 parts bénéficiaires.

La société est domiciliée chez l'Association minière, 9, rue Chauchat, Paris, qui en assure la direction.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Lors de votre première assemblée constitutive du 8 février 1934, vous m'avez chargé, Messieurs, de vous présenter un rapport :

Sur la valeur des apports en nature faits à votre société par :

La Société anonyme des mines d'or de Tchépone, 150, boulevard Haussmann, Paris,
M. B[ernard] Faure-Beaulieu, 17, rue du Cirque, Paris.

La Société anonyme de participation et de crédit*, 111, rue de l'Université, Paris,
L'Association minière, 9, rue Chauchat, Paris,

sur la rémunération de ces apports, ainsi que sur tous les avantages particuliers pouvant résulter des statuts.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'accomplissement de ma mission.

Les apports soumis à votre approbation ont fait l'objet d'un acte sous-seing privé intervenu entre les sociétés et personnes désignées ci-dessus, le 14 décembre 1933 et déposé aux minutes de M^e Ferrand, notaire à Paris, le 22 du même mois.

Détail des apports

Aux termes de cet acte, la Société des mines d'or de Tchépone fait apport de :

1^o Une option d'achat sur la concession minière pour or dite de « Litcho » d'une superficie de 200 rai (environ 32 hectares) située au Siam, Amphur de Tomoh, Changwad de Naradhivas.

Cette concession a été octroyée pour une durée de 25 ans le 1^{er} décembre 1924, sous le n^o 1875, 284/3435 à M. Tjung Sung Kau, de Bangkok. M. Tjung Sung Kau avait donné une option d'achat sur cette concession à M. A. P. Schreiber de Yaadyal ; ce dernier, à son tour, a donné option à la Société des Mines d'or de Tchépone, suivant acte sous seing privé en date du 13 juillet 1931.

Cette option, qui venait originellement à expiration le 1^{er} novembre 1931, a été prorogée à différentes reprises. Par un avenant en date du 8 août 1933, auquel sont intervenus M. Tjung Sung Kau, son mandataire, M. A. P. Schreiber et le représentant de la Société des Mines d'or de Tchépone, l'option a été prorogée une dernière fois jusqu'au 1^{er} janvier 1934.

Cette option donnait à la Société des Mines d'or de Tchépone : le droit d'acquérir la dite concession, libre de toutes dettes et charges, moyennant le versement en espèces de la somme de 122.500 ticaux et 14.838 dollars de Malaisie, mais sous déduction des versements faits en cours de l'option ; ces versements s'élevaient au 1^{er} décembre 1933 à 32.600 ticaux et 8.880 dollars de Malaisie Il reste donc à verser 89.900 ticaux et 5.958 dollars or de Malaisie, soit environ 730.000 fr. au change actuel.

Cette somme est payable ;

a) Environ 20 % dès le transfert de la concession ;

b) Le solde au plus tard, dans les deux ans à dater du jour de la levée de l'option.

La Société des Mines d'or de Tchépone a levé l'option au 1^{er} janvier 1934, et la demande de transfert a été déposée par les intéressés au service des mines de Bangkok, le 4 janvier 1934.

2^o Le droit, suivant contrat du 17 mars 1933, avec le gouvernement du Siam, a un permis exclusif de recherches de 5.000 rai (800 hectares).

Il permet à la Société des Mines d'or de Tchépone de démarquer et d'exploiter moyennant des redevances tout à fait normales, 1.200 rai (192 hectares) de

concessions pour or, en y comprenant les 200 rais (32 hectares) de la concession n° 1875 objet de l'option Schreiber.

3° Le permis de recherches n° 3/32 d'une superficie de 2.500 ares (1.000 hectares environ) situé dans l'État de Kelantan, Malaisie britannique.

4° Le bénéficiaire de divers accords et demandes en vue de l'obtention de droits miniers et de droits d'eau dans la péninsule siamo-malaise et d'une manière générale, tous les droits, demandes, accords, arrangements, etc. relatifs aux propriétés ci-dessus ou a des propriétés situées dans un rayon de 100 kilomètres autour de la concession détenue par elle.

Parmi ces apports figure, en particulier, une demande de droits d'eau sur les chutes du Kapoh que votre société envisage d'équiper en vue de la fourniture de la force motrice nécessaire à l'exploitation.

M. B[ernard] Faure-Beaulieu, 17, rue du Cirque, Paris, fait apport des travaux d'aménagements miniers effectués sur la concession et dans la région de Litcho.

Ces travaux comprennent notamment trois grands travers-bancs, les montages qui les relient, les cheminées d'aération, etc. Ils ont permis d'accéder au gisement par trois niveaux différents et ont servi de point de départ aux travaux de développement et de reconnaissance.

La Société anonyme de participation et de crédit, 111, rue de l'Université, Paris, fait apport du stock de minerai et des approvisionnements divers existant sur la concession de Litcho ou en cours de route.

L'Association minière, société anonyme, 9, rue Chauchat, Paris, apporte les travaux de recherches et de préparation; ces travaux commencés en 1930, sont répartis dans les trois étages désignés plus haut. J'ai pris connaissance des plans détaillés des travaux effectués. J'ai pu en apprécier les résultats, tant au point de vue tonnage démontré que de la teneur.

L'Association minière fait apport également, suivant un inventaire dont j'ai eu communication, du matériel, des machines, aménagements et installations diverses servant à l'étude et à l'exploration des gisements de Litcho. Elle apporte enfin le bénéfice des versements effectués à M. Schreiber à le *[sic]* prix de l'option ; ces versements se sont élevés, comme indiqué plus haut, à 32.600 ticaux et 8.880 dollars de Malaisie et leur contrevalet en francs au change du jour des paiements représente 423.000 francs.

Votre société bénéficiera, en outre, des études techniques de l'Association minière, qui a mis au point le traitement des minerais de tous les projets, plans et devis exécutés pour l'exploitation des gisements et, enfin, des pourparlers et démarches de l'Association minière en vue de la constitution de votre société et de son développement ultérieur.

Je crois devoir vous rappeler que votre société entrera en jouissance des biens apportés à dater de sa constitution définitive, mais que sont réputés effectués pour son compte les résultats actifs et passifs des opérations depuis le 1^{er} décembre 1933

En outre, votre société sera tenue d'exécuter et de prendre la suite active et passive de tous contrats, traités, marchés, accords, redevances d'invention et autres engagements passés par les apporteurs jusqu'au jour où les apports seront devenus définitifs.

Parmi les engagements en question figure un accord intervenu le 10 novembre 1931, entre la Société des Mines d'or de Tchépone et M. René Berger.

Aux termes de cet engagements, la Société des Mines d'or de Tchepone devra verser à M. René Berger une redevance fixée à 2% du prix de vente des produits de toute exploitation d'or ou substances précieuses qu'elle entreprendra directement ou indirectement dans la province de Pattani (Siam), ainsi qu'en Malaisie, dans la zone de 50 kilomètres de largeur bordant, de l'autre côté de la frontière, la province de Pattani. Cette redevance sera réduite à 1 1/2 % pour les périmètres demandés par M. Phya Viraj

Vejakich dont il sera parlé plus loin. D'autre part, le premier établissement définitif de la Société des Mines d'Or de Tchépone dans la région sus-indiquée entraînera le versement à M. Berger d'une somme forfaitaire de 300.000 francs payable, avec ses intérêts calculés à 6 % l'an, la première moitié dans le délai d'un an, le solde, dans le délai de trois ans à dater dudit établissement, lequel résultera soit d'une levée d'option par la Société des Mines d'or de Tchépone, soit d'une vente par cette Société d'or extrait d'une concession à son nom.

En ce qui concerne les périmètres demandés par M. Phya Virai Vejakich et situés à proximité de Litcho, dans la région de Patchu-Tomoh, une convention a été conclue le 17 octobre 1931 entre la Société des Mines d'or de Tchépone et M. Phya Virai Vejakich, aux termes de laquelle M. Phya Virai Vejakich cède tous les droits qu'il peut avoir sur les périmètres en question à la Société des Mines d'or de Tchépone, moyennant le paiement d'une redevance qui interviendra seulement si la Société exploite les gisements compris dans les périmètres en question.

Enfin, l'article 6 des statuts appelle une dernière observation : il stipule en effet que votre société prendra les biens et les droits apportés tels qu'ils se comportent et présentent, sans recours contre les apporteurs en cas de trouble ou d'éviction provenant de tiers.

Cette clause trouve sa justification dans le fait que les apports en question se réfèrent à des biens situés dans une région du Siam où il n'existe pas encore de cadastre ni de régime pour la propriété immobilière présentant les mêmes garanties que dans notre pays. Dans ces conditions, les intéressés n'ont pu que s'entourer de toutes les précautions possibles ; ils ont, en particulier, fait procéder par différents hommes de loi à des vérifications précises, concernant la validité et la régularité des contrats et des droit objets des apports, mais pour les raisons que je viens de vous indiquer il ne leur est pas possible de vous apporter en même temps que les biens ci-dessus, les garanties d'usage dans notre pays.

Pour ma part, j'ai pu m'assurer, dans la mesure des moyens dont je disposais, de l'existence et de la régularité des biens et droits apportés.

J'ai pu, enfin, constater que les sociétés et personnalités apporteurs étaient dans la position juridique d'effectuer leurs apports

Rémunération des apports

Ces apports sont rémunérés par les attributions suivantes, prévues à l'article 6 des statuts :

Société des Mines d'or de Tchépone : 17.400 actions de 100 francs entièrement libérées : 4 590 parts bénéficiaires :

M. [Bernard] Faure-Beaulieu : 22.800 actions de 100 francs entièrement libérées: 3.780 parts bénéficiaires.

Société anonyme de participation et de crédit : 4.500 actions de 100 francs entièrement libérées : 450 parts bénéficiaires.

Association minière : 18.050 actions de 100 francs entièrement libérées : 2.291 parts bénéficiaires.

Les droits des actions et parts ci-dessus aux augmentations de capital, ainsi qu'aux bénéfices annuels et aux bonus éventuel de liquidation sont déterminés par les articles 9, 43 45 et 47 des statuts auxquels vous voudrez bien vous référer.

Il est à noter que le montant total ces actions d'apport correspond sensiblement aux sommes qui ont été effectivement dépensées pour la mise en valeur du gisement.

Pour les raisons dont je vous ai fait part, j'estime que les apports et les concours que votre société reçoit, compte tenu des charges qui les grèvent, justifient parfaitement la rémunération prévue aux statuts.

Rémunération des actions et du conseil

Je me bornerai, en terminant, à vous rappeler que le futur conseil d'administration de votre société aura droit à une allocation dont l'importance sera fixée par votre assemblée, qu'en outre, il lui revient 10 % des bénéfices nets après prélèvement de 5 % pour la réserve légale et de 6 % d'intérêt non cumulatif au actions, qu'enfin en cas de liquidation, il lui est alloué un préciput de 10 % sur le *bonus* de liquidation avant répartition de ce dernier aux actionnaires et porteurs de parts.

Je vous propose, messieurs, d'approuver purement et simplement les apports et les avantages qui découlent de vos statuts.

Fait à Paris, le 10 février 1934.

Signé : X. GÉLINIER.

DEUIL

Fernand Robellaz

(*Le Journal des débats*, 27 juin 1934)

Nous apprenons le décès de M. Fernand Robellaz, ingénieur des mines, président de l'Association minière* et vice-président de la Compagnie française des mines de Bor*. Ses obsèques auront lieu en l'église de Passy, 19, rue Cortambert, le mercredi 27 courant à 10 h. 30, où l'on se réunira.

De la part de M. et M^{me} Robert Gastambide, de M. et M^{me} Pierre Schuh et de M^{lle} Lucile Robellaz, ses enfants.

Société de mines d'or de Litcho

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 juillet 1935)

L'assemblée ordinaire du 6 juin 1935 a approuvé les comptes de l'exercice 1934. La société n'étant pas encore entrée dans l'ère d'exploitation, il n'a pas établi de compte de profits et pertes. Les dépenses de l'exercice, qui n'ont pu recevoir directement une affectation, ont été réparties entre les divers postes des Aménagements extérieurs et les Travaux de recherches et de préparation.

Au 31 décembre 1934, le bilan s'établit à 15.868.481 fr. 92 à l'actif comme au passif. Les immobilisations s'élèvent à 11.202.037,42. Le réalisable à terme se monte à 2.481.431 fr. 12 et les disponibilités à 1.815.413.38. Au passif, le capital reste sans changement, avec 15 millions et les créiteurs divers s'élèvent à 868.481 fr. 927

L'assemblée ratifie la nomination faite à titre provisoire comme administrateur, de M. Henri Lafond [BUP, Association minière]. MM. J. Le Rat et R. Debon sont nommés commissaires aux comptes.

Le rapport signale que les travaux de recherches et d'installations se poursuivent. Ces derniers ont rencontré d'assez grandes difficultés du fait des transports.

En fait. la plupart des installations sont terminées et l'exploitation commencera, sauf imprévu .dans le courant de l'été 1935.

Société de mines d'or de Litcho

Assemblée générale ordinaire du 6 juin 1935

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 octobre 1935)

La séance du 6 juin 1935 est présidée par M. [Bernard] Faure-Beaulieu, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents et acceptants, M. le représentant de l'Association minière, et M. le représentant des Mines d'or d'Outre-Mer. 96.921 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 31 des statuts, pour vous rendre compte des résultats de notre premier exercice social et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1934.

Ainsi que vous le savez, notre société a été constituée au début de 1934 dans le but essentiel d'exploiter le gisement de quartz aurifère de Litcho (Siam) Les apports qui ont été faits à notre société comportaient principalement un filon dont les travaux de reconnaissance avaient été suffisamment poussés pour nous autoriser à entreprendre immédiatement la construction d'un centre d'exploitation.

C'est dire que notre premier exercice social a été entièrement consacré à des travaux d'installation et qu'aucune exploitation n'a été effectuée. Nous pouvons ajouter dès maintenant qu'il en sera de même pour une partie du second exercice.

Nous vous rendrons compte successivement de la situation de nos titres de propriété, des résultats des travaux de reconnaissance et de l'état d'avancement des installations industrielles.

Propriétés et droits miniers

Nous vous rappelons que ces biens nous ont été apportés par la Société des mines d'or de Tchépone et comportaient : une option sur la concession n° 187.284/3435, un accord avec le gouvernement du Siam en date du 17 mars 1933, un permis de recherches n° 3-32, dans l'État de Kelantan et divers accords et demandes, dont la principale était une demande de droit d'eau.

Concession n° 1875.284/3435. — L'option sur cette concession a été levée. Le transfert de l'ancien propriétaire Tjung Sung Kau à la Société des mines d'or de Tchépone a été accordé par l'administration, le 5 avril 1934.

La demande de transfert de la Société des mines d'or de Tchépone à nous-mêmes a été déposée le 13 octobre 1934, après que notre direction s'est mise d'accord avec l'administration, tant sur les modalités que sur le montant des droits à payer.

Cette demande est toujours à l'instruction et le gouvernement du Siam n'a pas encore accordé le transfert officiel. Aucune difficulté spéciale ne paraît devoir s'opposer à une décision prochaine.

Accord du 17 mars 1933. — La demande de transfert en date du 13 octobre 1934, dont il vient d'être question, comprenait également cet accord passé avec le gouvernement par la Société des mines d'or de Tchépone et qui fixe d'une part les conditions dans lesquelles de nouvelles demandes de concession peuvent être déposées, d'autre part, les redevances à payer au gouvernement.

En exécution des clauses de ce contrat, il a été déposé le 25 avril 1933, une demande de permis exclusif de recherches portant sur deux périmètres accolés, n° 29 et 30, d'une superficie totale de 4.012 rai, soit 670 hectares environ. A l'intérieur de ce périmètre, une concession n° 2, de 200 rai a été demandée le 17 février 1934 et une concession n° 3, d'également 200 rai a été demandée en mars 1935.

Permis de recherche n° 3/32 Kelantan. — Les pièces nécessaires ont été fournies à l'administration du Kelantan pour que nous le renouvellement de ce permis soit effectué au nom de notre société.

Droit d'eau. — Un droit d'eau sur les chutes du Kapoh a été demandé par la Société des Mines d'or de Tchépone, en août 1933.

L'administration a rédigé, d'accord avec nous, le cahier des charges correspondant et il est vraisemblable que ce droit d'eau nous sera accordé en même temps que le transfert de l'ensemble des droits et propriétés qui sont actuellement au nom de la Société des Mines d'or de Tchépone.

Nous avons, en outre, déposé le 23 octobre 1934 une seconde demande de permis exclusif de recherches portant sur un périmètre de 1.000 rais, soit 160 hectares. Aucune décision n'est encore intervenue à ce sujet.

Résultats des travaux de reconnaissance

A l'intérieur du permis de recherches demandé le 25 avril 1933, plusieurs filons ou ensemble de filons sont connus et ont plus ou moins fait l'objet d'exploitations superficielles de la part des indigènes : filon de Litcho, filons de Kampoy, filons de Patchu.

Seul le filon de Litcho, sur lequel a été prise la concession n° 1875, achetée à Tjung Sung Kau, a fait l'objet de travaux de reconnaissance importants. Il sera mis prochainement en exploitation.

Il s'agit d'un filon de quartz dans les granites, de direction générale nord-sud, dont le pendage est d'environ 2° vers l'est. Ce filon est de puissance irrégulière et est coupé par de nombreuses fractures, ce qui rend les travaux de reconnaissance assez difficiles. La minéralisation comporte de l'or libre récupérable pas amalgamation et une très faible, teneur en sulfures métalliques aurifères récupérables par concentration sur tables.

Le relief du terrain est tel que le filon est accessible par travaux à flanc de coteau et que le minerai actuellement reconnu sera exploité non par puits mais par travers bancs.

Au 31 décembre 1934, le filon de Litcho était recoupé par quatre travers-bancs aux niveaux 310, 280, 240 et 160.

Le filon lui-même a été reconnu par une série de galeries de niveau, descenderies et montages, dont la longueur totale s'élevait au 3 décembre 1934 à 31 décembre 1934 à 1.734 m. 30. L'effort principal représenté par 1.383 mètres de travaux a été porté sur l'étage 240-285 uniquement parce que l'ouverture des niveaux 310 et 160 est de date beaucoup plus récente. L'échantillonnage de ces travaux a été fait systématiquement mètre par mètre. L'ensemble des échantillons ainsi prélevés a permis de reconnaître dans l'étage 240-285 deux colonnes riches : l'une au nord, l'autre au sud, séparées par une zone stérile

L'évaluation du minerai ainsi découpé fait ressortir, au 31 décembre 1934, le chiffre des réserves à 45.000 tonnes, avec une teneur moyenne de 37,2 grammes et une puissance moyenne de 64 cm.

Le pourcentage des traçages payants, c'est-à-dire situés à l'intérieur des deux zones riches ci-dessus, est de 66 % des traçages effectués à l'étage 240-285.

Le niveau 310 n'a été ouvert que récemment et, au 31 décembre 1934, ne comportait pas encore de travaux de recherches proprement dit

Le niveau 160 a été tracé au total sur 351 mètres par une galerie de niveau qui n'a pas encore trouvé de zone exploitable. Les travaux continuent et tout laisse supposer qu'ils rencontreront du minerai riche à l'intérieur de l'étage 160-240.

Le résumé des travaux effectués au 31 décembre 1934 est le suivant : compte non tenu du travers-bancs 285 qui a été creusé par les exploitants chinois :

Travers-bancs	532 m.
Recherches hors du filon	907,90 m.
Recherches dans le filon	1.734 30 m.
Total	3.174 20 m.

Ce chiffre est très élevé et montre que les apporteurs avaient déjà effectué d'importants travaux avant la constitution de notre société.

Les travaux se poursuivent naturellement pendant l'exercice 1935. Ils ont pour objet immédiat la reconnaissance de l'extension de la colonne nord vers le nord et vers l'amont du niveau 285 ainsi que la reconnaissance de l'étage 160-240.

Aucune reconnaissance n'est prévue vers le sud où le filon a disparu en même temps que les granites viennent au contact de micaschistes. Les travaux relativement importants pour retrouver le filon n'ont pas été couronnés de succès et, jusqu'à nouvel ordre, nous considérons que la colonne sud constitue la limite méridionale de l'exploitation du filon de Litcho.

Nous vous rappelons que le chiffre du tonnage certain estimé à l'occasion de la constitution de notre société était de 18.025 tonnes.

Les travaux effectués depuis lors jusqu'au 31 décembre 1934 ont donc permis d'augmenter ce chiffre de 27.000 tonnes.

Les réserves actuellement découpées s'élèvent à 45.000 tonnes, assurant trois années d'exploitation à l'allure de 15.000 tonnes par an, chiffre choisi pour la capacité de traitement de l'usine.

Il est bien évident que ce délai de trois années sera mis à profit pour continuer les travaux de reconnaissance et de préparation, de manière à nous assurer autant qu'il sera possible un tonnage de remplacement au fur et à mesure du développement des travaux d'exploitation.

État d'avancement des installations

Les installations en cours de montage à Litcho comprennent trois groupes industriels :

- Une centrale hydroélectrique,
- Une centrale d'air comprimé,
- Une usine de traitement du minerai,

auxquels il faut ajouter un certain nombre de maisons d'habitation et de bâtiments industriels annexes (magasins, ateliers, laboratoire, etc.).

Centrale hydroélectrique. — Cette centrale utilise une chute de 80 mètres de hauteur sur la rivière Kapoh. Elle est équipée d'une roue Pelton et d'un alternateur de 260 kilovoltsampères sous 500 volts. La centrale électrique étant située à 5 kilomètres de l'usine, le courant est transporté sous 6.600 volts.

Centrale d'air comprimé. — Cet atelier est situé à l'entrée du travers-banc 240 et comprend deux compresseurs de 58 CV.

Usine de traitement. — L'or contenu dans le quartz est facilement amalgamable et le traitement du minerai est très simple :

- Broyage au bocard et amalgamation ;
- Concentration des pulpes sur tables
- Amalgamation des concentrés.

Les essais nombreux et variés faits avant la commande de cette usine nous font espérer un rendement au moins égal à 80 %.

L'aménagement de ces diverses installations a rencontré d'assez grandes difficultés du fait des transports. Ces difficultés étaient d'ailleurs connues et toutes mesures ont été prises pour les surmonter. En fait, la plupart des installations sont aujourd'hui terminées, l'usine est en cours de montage et on peut compter que, sauf accident imprévu, l'exploitation commencera dans le courant de cet été.

Compte de Profits et pertes

Aucune exploitation n'ayant eu lieu en 1934, il n'a pas été dressé de compte de Profits et pertes.

Bilan

Le bilan que nous vous présentons au 31 décembre 1934 fait état des immobilisations et n'appelle aucune observation spéciale.

La situation de trésorerie est excellente.

Les disponibilités en caisses et banques se montent à 1.815.413 fr. 38, auxquels il faut ajouter 1.648.375 francs restant à appeler sur le capital. Il est juste de signaler qu'au 31 décembre, une partie importante des dépenses d'installation restait à faire. Nous vous informons toutefois qu'à l'heure actuelle, nos disponibilités restent largement suffisantes pour traverser, sauf accident très grave, la période de mise en route de l'exploitation.

Vous trouverez à l'actif un compte à régulariser s'élevant à 369.600 francs : Il est la contrepartie d'une somme de même montant figurant aux créditeurs divers et représentant une somme de 46.200 francs restant à verser sur le prix d'achat de la concession n° 1875.

Comme nous ignorons encore à quel change se fera ce versement, nous attendons la conclusion de l'opération pour incorporer la somme exacte au poste concessions.

Hommage à la mémoire de M. Fernand Robellaz

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de M. Fernand Robellaz, président de notre société à l'origine. M. Robellaz avait bien voulu nous apporter son concours averti et l'aide d'une longue expérience des gisements aurifères. Sa disparition a été cruellement ressentie par votre conseil et nous sommes certains que vous tiendrez à vous associer aux condoléances que nous avons adressées à sa famille.

Questions à l'ordre du jour

Votre conseil a désigné comme administrateur M. Henri Lafond dont le concours depuis l'origine a été particulièrement précieux ; nous vous demandons de ratifier sa nomination.

Vous aurez à désigner vos commissaires aux comptes pour l'année 1935 et à fixer leur rémunération.

Enfin, nous vous demanderons de donner à ceux de vos administrateurs qui font partie en même temps d'autres sociétés avec lesquelles nous avons traité ou pourrions avoir à traiter des affaires, les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Les opérations de cette nature traitées pendant l'exercice ont été d'ordre courant.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF	
Immobilisations :	
Frais de constitution	762.21470
Concessions, permis et terrains	2.565.002 70
Matériel et mobilier	25 383 30
Aménagements extérieurs :	
Force motrice	836.299 16
Usine de traitement	1.151 107 25

Centrale air comprimé	228.083 34
Bâtiments industriels	109.363 67
Maisons	217.833 13
Voies d'accès	169.814 22
Aménagements miniers	2.283.387 03
Recherches et préparation	2.853.549 59
Réalisable à terme :	
Actionnaires	1.648.375 00
Impôts sur titres	92.211 28
Avance sur main-d'œuvre	130.817 65
Débiteurs divers	21 778 90
Magasin général	370.617 72
Stock de minerai	217.630 67
Disponibilités :	
Caisses et banques	1.815.413 38
Compte à régulariser :	
Concession	369 600 00
Total de l'actif	<u>15.868.481 92</u>
PASSIF	
Capital :	
Espèces	8.725 000 00
Apports	6.275.000 00
Créditeurs divers :	
Fournisseurs	197.538 72
Provision pour achat de concession	369.600 00
Divers	301.343 20
Total du passif	<u>15.868.481 92</u>

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions qui sont adoptées à l'unanimité.

Société des mines d'or de Litcho
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1935 ne comportant pas de profits et pertes.

Société de mines d'or de Litcho
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 novembre 1936)

Un compte de Profits et pertes sera établi pour l'exercice 1936. Cette filiale de l'Association minière a commencé son exploitation l'an dernier. L'exploitation se développe normalement et suivant les prévisions.

Mines d'or de Litcho
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 avril 1937)

Cette société, dont le siège est à Paris, 9, rue Chauchat, a été constituée en février 1934 sous le patronage de l'Association minière, dans le but d'exploiter des gisements de quartz aurifère dans la région de Litcho (Siam).

Le capital social, qui n'a encore subi aucune modification, est de 15 millions de francs, divisés en 150.000 actions de 100 francs. Sur ce nombre, 62.750 sont des actions entièrement libérées remises à diverses personnes ou sociétés en rémunération de leurs apports ; les 87.250 autres actions ont été souscrites en espèces, 50 % à la souscription, le solde sur appel du conseil.

Tout souscripteur a eu cependant la faculté de libérer entièrement ses actions lors de la souscription.

Il a été créé 11.500 parts bénéficiaires, ayant droit à 30 % du superdividende.

La société n'a pas encore publié de compte de Profits et pertes, l'exploitation n'ayant été effective qu'en fin d'année 1935.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF	
Immobilisations :	
Frais de constitution	762.214 70
Concessions, permis et terrains	2.916.445 10
Matériel et mobilier	94.061 52
Aménagements extérieurs :	
Force motrice	1.108.889 78
Usine de traitement	1.904.165 07
Centrale air comprimé	237.082 72
Bâtiments industriels	438.048 10
Maisons	598.980 29
Voies d'accès	203.112 27

Aménagements miniers	2.435.681 84
Recherches et préparation	4.084.644 07
Prospections	23.908 84
Réalisable à terme :	
Impôts sur titres	854.621 63
Avance sur main-d'œuvre	10.034 38
Débiteurs divers	17.170 40
Magasin général	638.702 22
Stock de minerai	4.043 44
Concentrés	48.928 00
Stock d'or	638.069 53
Disponibilités :	
Caisses et banques	563.973 28
Total	<u>17.051.776 56</u>
PASSIF	
Capital espèces	8.725.000 00
Apports	6.275.000 00
Créditeurs divers : Fournisseurs	202.378 69
Divers	1.8X9.397 87
Total	<u>17.051.776 56</u>

Société de mines d'or de Litcho
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 juillet 1937)

L'assemblée du 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui a été le premier exercice d'exploitation et qui comporte un compte de profits et pertes.

Le solde bénéficiaire est de 2.952.382 francs.

Le dividende a été fixé à 14 francs brut par action et à 44 fr. 70 brut par part de fondateur. Il sera payable le 21 juin sous déduction de l'acompte de 6 fr. déjà payé aux actions.

L'INTRODUCTION LITCHO
(*Le Journal des finances*, 8 octobre 1937)

Les actions et les parts Litcho, qui, en dernier lieu, se traitaient hors cote, les premières entre 390 et 400 et les secondes entre 1.400 et 1.475, ont été, le 29 septembre, introduites en Coullisse à 390 et 1.400 respectivement ; le lendemain, elles revenaient à 369 et 1.340, puis le surlendemain à 358 et 1.325. La première, depuis, n'a pas sensiblement varié ; on a fait péniblement regagner une vingtaine de points à la seconde.

L'introduction des actions et des parts Litcho ne demeurera donc pas comme l'exemple d'une opération brillamment réussie.

C'est sur le Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant qu'on fait retomber la responsabilité de cet échec.

Sachant que le Parquet songeait, de son côté, à admettre sur son marché la Litcho, la Coulisse a cru habile de brusquer les choses, et de se l'annexer sans prendre avis de la société, avis qui risquait, d'ailleurs, d'être négatif. C'est toujours un handicap que d'avoir en pareil cas les principaux intéressés contre soi. La Chambre des Banquiers vient d'en faire une fois de plus l'expérience ; on croyait cependant qu'elle savait qu'il ne suffisait pas d'inscrire une ligne à la cote pour créer un marché.

Mines d'or de Litcho

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 31 décembre 1938)

Le tribunal de commerce vient, après plaidoirie de M^e Francis Sauvage pour les Mines d'or de Litcho, de condamner la Compagnie d'Assurances Générales qui les avait garanties contre le vol, à lui rembourser un montant de 12.500 livres sterling pour vol de 5 lingots d'or qui avaient été transportés de la mine à London via Singapour. Les lingots volés se trouvaient dans un coffre à Soungéï-Golok au moment où ils ont été remis aux chemins de fer. La Compagnie d'assurances est condamnée en outre aux intérêts de droit depuis le jour de l'assignation.

Mines d'or de Litcho

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 1938, qui seront soumis à l'assemblée convoquée le 9 juin, font ressortir un bénéfice d'exploitation de 9.850.00 fr. contre 5.490.471 fr. pour 1937. Après amortissements, le bénéfice disponible ressort à 4.957.394 fr.

Il sera proposé à l'assemblée de distribuer 22 % (contre 6 % en 1937) et à chacune des 11.500 parts 89 fr. 40, le tout sous déduction des acomptes respectivement de 10 % et 23 fr. payés le 23 janvier dernier.

Mines d'or de Litcho

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 24 juin 1939)

L'assemblée ordinaire du 9 juin 1939, réunie sous la présidence de M. [Bernard] Faure-Beaulieu, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1938, se soldant par un bénéfice de 4.957.394 fr., auquel s'ajoute le report antérieur s'élevant à 236 francs.

Le dividende a été fixé à 22 fr. par action et à 89 fr. 40 par part bénéficiaire.

Le paiement s'effectuera sous déduction des impôts et des acomptes déjà versés à partir du 30 juin 1939.

Dans son rapport, le conseil indique que la production d'or, comprenant les lingots 107 à 165, a atteint 429.337,6 grammes d'or fin. Le prix moyen de vente a été de 40 fr. 84 le gramme.

Mines d'or de Litcho
Assemblée ordinaire du 9 juin 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 octobre 1939)

L'assemblée est présidée par M. [Bernard] Faure-Beaulieu, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. [Claude] Gautheron et Lafond.

M. Monnier remplit les fonctions de secrétaire.

Les actionnaires présents possèdent ou représentent 47.552 actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, messieurs, en assemblée générale, conformément à l'article 31 des statuts, pour vous rendre compte des résultats de notre cinquième exercice social, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1938.

Propriétés et droits miniers

Nous n'avons aucun changement à vous signaler. Nous vous rappelons que nous avons usé de la totalité des droits que nous donnait le contrat du 17 mars 1933 avec le gouvernement du Siam, de sorte que nous avons démarqué 1.000 rai (160 hectares) de concessions pour or, en outre de la concession n° 1785 dite de Litcho, sur laquelle se trouve la majorité de nos travaux actuels.

Nous ne pouvons que nous féliciter de nos excellentes relations avec l'administration siamoise dont les représentants ont toujours fait preuve à notre égard d'une parfaite loyauté et d'une haute compréhension des intérêts économiques généraux.

Résultats des travaux de reconnaissance

Les travaux de recherches et de préparation effectués dans le filon de Litcho au cours de l'année 1938 ont comporté au total 1.554,75 mètres de galeries, montages, travers-bancs, etc.

Le gros effort a porté sur la reconnaissance, puis la préparation de l'étage 160-240 vers le nord. Nous avons eu la chance de trouver dans cette région un filon de belle puissance et de belle teneur dont l'exploitation, déjà commencée à la fin de 1938, promet d'être rémunératrice.

Ainsi que vous pouvez le voir sur le plan annexé au présent rapport, le filon de Litcho est actuellement limité au nord par la faille F5, à l'est par le niveau 160, au sud par la faille F6, et à l'ouest par la surface du sol.

Les tentatives faites en 1938 pour retrouver le filon au nord de la faille F5 et au sud de la faille F6 nous ont montré que ces deux accidents étaient à la fois importants et complexes. De plus, les fronts d'avancement des galeries 198 nord, 160 nord et 160 sud sont de plus en plus éloignés de l'entrée du travers-bancs 160, ce qui rend les travaux de plus en plus lents, difficiles et coûteux. Cet ensemble de raisons nous a amenés à décider pour 1939 l'exécution d'une campagne de sondages dont le but essentiel sera de situer l'emplacement exact du filon au-delà des accidents. Lorsque la situation du filon sera connue, la reconnaissance se fera comme auparavant par galeries. Cette méthode nous permettra de battre rapidement une plus grande surface de terrains et d'économiser les travaux de recherches par galeries, cette dernière conséquence étant d'autant plus intéressante que le prix des travaux devient plus élevé. Nous avons fait appel à une équipe de spécialistes qui est actuellement à pied d'œuvre avec son matériel.

De plus, les découvertes très intéressantes faites au nord dans l'étage 160-240 nous ont fait une obligation d'étudier l'aval du niveau 160. Nous avons eu la possibilité de

trouver au niveau 90 un point d'attaque favorable pour un travers-bancs qui devrait retrouver le filon à une distance raisonnable. Ce travers-bancs 90 a été commencé en décembre. L'avancement se poursuit dans les conditions satisfaisantes.

Le montant total des travaux de recherches et préparation s'est élevé à 2.001.530 fr. 55 et ne comprend que les dépenses propres sans aucune part des frais généraux.

En dehors de Litcho, nous avons prospecté activement la région de Kampoy qui se trouve à 450 mètres de l'extrême-sud des travaux de Litcho. Nous avons trouvé à Kampoy un filon de puissance irrégulière, encore plus fracturé que celui que nous exploitons à Litcho, mais qui, par endroits, est d'une richesse encore plus grande. Différentes raisons nous font espérer que ce filon de Kampoy est le même filon que celui de Litcho. Notre intention est de vérifier cette hypothèse par un certain nombre de sondages, ce qui orientera d'une manière précise nos prochains travaux dans cette région.

Le montant total des travaux de prospection a été de 589.201 fr. 45.

Nous ne reviendrons pas sur les raisons déjà exposées l'an dernier qui nous empêchent de vous préciser le chiffre des réserves de minerai.

Installations générales

L'ensemble de nos installations n'a subi que des modifications peu importantes dans le courant de 1938. Elles nous paraissent convenablement adaptées à nos besoins et leur usage nous a donné toute satisfaction.

Nous ne prévoyons actuellement aucune dépense pour installations nouvelles.

Exploitation mine

Au point de vue technique, l'exploitation de la mine n'appelle aucune observation spéciale. Les zones exploitées à fin 1938 sont reportées sur le plan annexé au présent rapport.

Pendant l'exercice, 6.174,92 mètres carrés de filon ont été exploités et ont fourni 16.802 tonnes de minerai, dont 435 tonnes provenaient de Kampoy.

Les travaux de recherches et de prospection ont fourni 588 tonnes, dont 74 tonnes de Kampoy. Il a donc été extrait de la mine en 1938, au total 17.390 tonnes.

Depuis le début de l'exploitation, le tonnage total retiré de la mine s'élève à 51.078 tonnes savoir :

Année	tonnes
1935	3.321
1936	13.794
1937	16.573
1938	17.890
Total	51.078

Exploitation usine

En ce qui concerne l'usine, l'événement nouveau de l'exercice 1938 est la mise en marche régulière de l'atelier de cyanuration des concentrés.

L'exploitation de l'usine s'est effectuée sans incident et dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Les sections d'amalgamation et de flottation ont traité dans l'année 17.267 tonnes de minerai, contenant 382.936 grammes d'or fin, soit à une teneur moyenne de 22,2 grammes. Le bilan de marche est le suivant :

	gr.	%
Or récupéré par amalgamation	329.010	85,9
Or contenu dans les concentrés	46.196	12,1
Or perdu dans le rejets	7.730	2
	382.936	100

Les concentrés produits dans l'année et le stock antérieur ont été traités intégralement dans l'exercice. Ils contenaient 115.686 grammes d'or sur lesquels il a été récupéré 100.327,6 grammes, soit un rendement de 86,7 %.

Compte tenu de l'or récupéré par amalgamation, le rendement total de l'usine s'est donc élevé en 1938 à 96,4 %, résultat très satisfaisant qui confirme largement ce que nous attendions des sections de flottation et de cyanuration.

Production d'or

La production d'or, sous forme de lingots, comprend les lingots 107 à 165, contenant 429.337,6 grammes d'or fin.

Au total la quantité d'or fin contenu dans les lingots produits depuis le début s'élève à 1.157.738,4 grammes savoir :

Année	grammes
1935	39.857,3
1936	356.743,81
1937	331.799,7
1988	429.337,6
	1.157.738,4

Bénéfice d'exploitation et bénéfice net

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice s'élève à 9.850.001 fr. 95. Il tient compte des barres 153 à 165 qui, vendues et réglées seulement en 1939, figurent au bilan pour leur valeur réelle, soit 3 928.153 fr. 85.

Ce bénéfice est très supérieur à celui de 1937 (5.490.471,58). Nous devons rappeler que cela est dû d'une part à l'augmentation de la production d'or et, d'autre part, à la hausse du prix de l'or exprimé en francs. En effet, le prix moyen de vente de l'or produit en 1938 a été de 40 fr. 84 le gramme, contre 29 fr. 70 en 1937. En revanche, il faut noter que toutes nos dépenses au Siam, exprimées en francs, se sont ressenties d'une hausse du tical qui a été en moyenne de 47 %.

Après déduction des frais généraux sociaux, le bénéfice de l'exercice s'élève à 9 millions 341.125 fr. 98.

Nous avons consacré des sommes de 4 millions 355.127 fr. 22 et 28.604 fr. 76 à l'amortissement des postes Recherches et préparation et prospections. Nous continuons ainsi la politique que nous vous avons exposée l'an dernier, de ne rien négliger dans la poursuite des travaux de recherches, si les sommes ainsi consacrées à l'amortissement

des recherches sont plus élevées qu'en 1937 (au total 2.305.416 fr. 68), cela tient beaucoup à la valeur du franc.

Le bénéfice net de l'exercice 1938 ressort à 4.957.394 francs.

Répartition

Le désir constant de votre conseil est de procéder à la distribution des sommes les plus élevées possible sans faire de distinction entre revenu et amortissement du capital. Nous nous contentons par la voie d'amortissement des travaux de recherches.

Aussi, nous ne vous proposons aucun amortissement supplémentaire, voire même des frais de constitution, et soumettons à votre approbation la répartition suivante de la totalité du bénéfice net ci-dessus 4.957.394 00

1° 5 % à la réserve légale, soit : 247.870

2° Dividende statutaire de 6 %, soit : 900.000

Faisant ensemble 1.147.870 00

Reste 3.809.524 00

3° 10 % du solde sont attribués au conseil 380.952 00

Reste 3.428.572 00

4° 70 % du solde sont à répartir aux actions, soit. 8.400 000 00

ou 16 francs par action de 100 francs ;

30 % du solde sont à répartir aux parts, soit 1.028.572 00

ou 89 fr. 40 par part.

Si vous approuvez cette répartition, chaque action recevra un dividende de 12 % et chaque part un dividende de 89 fr. 40.

Les actions et les parts ont déjà reçu des acomptes de respectivement 10 francs et 83 francs, mis en paiement le 23 janvier 1939.

Il leur revient donc un dividende final de 12 francs et 66 fr. 40.

Le litige avec les assureurs

Le conflit qui nous oppose à nos assureurs au sujet du règlement du vol dont nous avons été victime en 1937, a fait l'objet d'un jugement de la première Chambre du tribunal de commerce de la Seine en date du 12 décembre 1938, par lequel nos assureurs sont condamnés à nous rembourser la valeur de l'or volé, soit £ 12.001.178.

Nos adversaires ont fait appel dans les délais légaux.

Questions à l'ordre du jour

Nous vous soumettrons une résolution ayant pour but de donner à ceux de vos administrateurs qui font partie en même temps d'autres sociétés avec lesquelles nous avons traité où pourrions avoir à traiter des affaires, les autorisations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867. Les opérations de cette nature traitées pendant l'exercice ont été d'ordre courant.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

23.431.093 98

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	426.248 14

Intérêts	82.627 83
Amortissements	4.383.731 90
Bénéfice de l'exercice	4.957.394 00
	<u>9.850.001 95</u>
CRÉDIT	
Bénéfice d'exploitation	9.850.001 95
	<u>9.850.001 95</u>

(suite)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 4 novembre 1939)

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Votre conseil vient de vous rendre compte, Messieurs, des opérations de l'exercice 1938 et des résultats favorables qui permettent la répartition de près de 5 millions de francs.

La production d'or, pendant cette année 1938, a été un record mais il ne faut pas oublier que nous avons récupéré l'or contenu dans les stocks de concentrés accumulés avant la mise en service de l'atelier de cyanuration.

L'exercice en cours

Je suis heureux de vous dire que la production, à fin avril, s'élevait à 129.469 kilos d'or fin, contre 124,146 pendant la même période de 1938. Cela tient à ce que les teneurs du minerai se sont assez sensiblement améliorées depuis l'ouverture de quelques chantiers dans les zones nouvelles reconnues en 1938, mais il est naturellement beaucoup trop tôt pour faire des prévisions valables pour toute l'année.

La poursuite des travaux de recherches et de préparation continue à être l'objet de nos soins constants. Ces travaux sont, comme vous le savez, difficiles mais nous ne négligeons rien pour mettre à la disposition de notre société des tonnages de minerai le plus important possible.

Je ne puis vous donner aucune précision supplémentaire sur le conflit qui nous oppose à nos assureurs. Le procès n'est pas encore appelé devant la cour d'appel. Nous espérons beaucoup que le jugement interviendra avant la fin de l'année, que notre bon droit sera à nouveau reconnu et que nous serons en mesure de répartir le montant de l'indemnité aux actions et aux parts bénéficiaires.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Si personne ne demande la parole, Monsieur le président, je profite de cette occasion de nous voir en assemblée générale réunis nombreux, avec la présence des actionnaires de la première heure, pour dire qu'il conviendrait de témoigner toute la satisfaction que nous causent les résultats déjà obtenus depuis le début des travaux, par la gestion prudente et éclairée du conseil qui semble bien avoir résolu au mieux de nos intérêts toutes les difficultés qui se sont présentées.

A propos de l'irrégularité du filon

N'ayant pas de critiques à faire, mais au contraire à exprimer des félicitations, qu'il me soit permis de souhaiter que le conseil saisisse toutes les occasions qui se rencontreront de corriger l'impression produite par la définition que, dans sa sincérité, il a cru devoir donner du gisement de Litcho : mince, irrégulier, mais à teneur en général élevée et dont on ne peut, par conséquent, déterminer chaque année la durée.

Cette phrase a été particulièrement retenue par une certaine presse qui la remet de temps en temps sous les yeux du public pour essayer de minimiser les bonnes nouvelles annoncées.

A l'occasion de la publication de la production du prochain trimestre, en octobre, il est possible que le conseil soit alors en mesure de faire remarquer des progrès intéressants. Ceux-ci, joints à toutes remarques utiles sur les dispositions importantes qui ont déjà été prises, tant au point de vue des installations primaires que de celles qui ont suivi, ont concouru à obtenir des résultats déjà très intéressants. Il semble que, dès lors, la phrase que je viens de rappeler ne pourra plus servir de leit motiv aux critiques des baissiers car l'action Litcho ne me semble pas à son prix.

Congratulations

M. le président. — Je tiens tout d'abord à vous remercier des félicitations que vous nous avez adressées.

Le même actionnaire. — Elles sont tout à fait méritées, et elles sont l'expression très sincère de ma pensée.

M. le président. — Je ne sais si elles sont méritées, mais, dans tous les cas, je vous assure que votre conseil fait tout le nécessaire pour s'efforcer de vous donner satisfaction.

L'irrégularité du filon peut jouer dans un sens comme dans l'autre.

Quant à la critique que vous avez faite de la définition de notre filon...

Le même actionnaire. — Je ne critique pas, je signale tout simplement.

M. le président. — Nous n'avons pas pu ne pas dire et nous ne pourrions pas ne pas dire ce que nous avons déclaré. Mais si les déclarations de votre conseil sur ce point vous paraissent devoir servir aujourd'hui l'action des baissiers, peut-être pourront-elles un jour favoriser plutôt l'action des haussiers.

L'irrégularité, en effet, peut jouer dans un sens comme dans l'autre. Ne croyez pas que ce sera toujours dans le mauvais sens qu'elle se manifesterá. Nous espérons bien que ce sera un jour dans le bon sens et, d'ailleurs, cela a déjà été dans le bon sens. Nous n'aurions jamais, en effet, trouvé les teneurs très élevées que nous vous avons signalées, teneurs de près de 100 grammes, 108 grammes exactement, s'il n'y avait pas eu d'irrégularité.

Nous tenons à vous dire la vérité, mais l'irrégularité peut jouer, je le répète, dans un sens ou dans l'autre et elle peut jouer dans un sens justifiant l'optimisme.

Peut-on prévoir la durée de l'exploitation de la mine ?

Un autre actionnaire. — Indépendamment de la richesse du filon, qui peut se manifester avec des teneurs très favorables cette année ou l'année prochaine, puis l'année suivante avec des teneurs moins élevées, je voudrais vous demander si vous avez une idée de la durée possible d'exploitation de la mine.

M. le président. — Cela ne dépend pas seulement des sondages déjà effectués, mais aussi des sondages en cours ; je ne peux donc pas vous répondre. Nous espérons renouveler notre minerai à exploiter et peut-être même l'augmenter ; nous faisons pour cela des sondages et ces sondages seront suivis par des galeries. Je ne puis vous dire quel en sera le résultat. Nous avons bon espoir, c'est tout ce que je peux vous dire. Si nous n'avions pas bon espoir, nous n'aurions pas entrepris nos recherches.

Le même actionnaire. — Dans les mines sud-africaines...

M. le président. — Il n'y a pas de comparaison possible. Dans une mine sud-africaine, nous n'aurions pas eu des teneurs comme celles que nous avons rencontrées. L'irrégularité est pour nous la rançon de la richesse.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions, qui sont votées à l'unanimité. [...]

Les dividendes seront mis en paiement le 30 juin 1939, aux caisses de la :
Banque de l'Union parisienne [BUP], 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris ;
Société de Crédit foncier colonial et de banque, 10, rue Volney, Paris. [...]

21 JANVIER 1941 : NATIONALISATION

(L'Information financière, économique et politique, 11 août 1951)

MINES D'OR DE LITCHO. — D'après le rapport présenté à l'assemblée générale de l'Association nationale des porteurs français de valeurs mobilières, le gouvernement siamois a fait savoir qu'il soumettrait prochainement des propositions de règlement équitable des indemnités dues à la société.

THAILAND

(L'Information financière, économique et politique, 15 août 1953)

Les négociations engagées avec le gouvernement thaïlandais ont abouti, il y a quelques mois, à l'octroi d'une compensation partielle à la Compagnie asiatique et africaine*. Par contre, la Société des Mines de Litcho n'a obtenu jusqu'ici, malgré l'appui apporté à sa réclamation par le gouvernement français, aucune indemnité pour l'expropriation dont elle a été l'objet en 1941.

MINES D'OR DE LITCHO

(L'Information financière, économique et politique, 5 mai 1954)

Solde créditeur de l'exercice 1953 : 1.117.205 francs contre 1.086.795 francs. Le total des pertes reportées s'élève ainsi à 6.328.498 francs.

[Desfossés 1956/739]

SOCIETE DES MINES D'OR DE LITCHO

Conseil :

MM.

Faure-Beaulieu (Bernard)[ép. Renée de Joly. D'où Didier (BCRA, SDECE)][anc. adm. de la Silva Plana et des Sucrieries coloniales], 568 (Ass. min.), 739 (pdt-dir. Mines d'or Litcho, Thaïlande).

Association minière, 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande).

Barnabé (J.-F.), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande).

Gautheron (Cl.)[anc. dir. des Charb. du Tonkin, puis pdg des Charb. d'Along et Dong-Dang et autres affaires Fommervault], 618 (pdg Étains de Silleda, Espagne), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande).

Vienne (Henry Mathieu de)(1881-1963 : St-Cyr, ltt-cel, ép. Françoise de Cholet), 145 (adm.+secr. conseil BGI-LH), 629 (pdt Études et exploit. min. Indoch.), 738 (Cie frse de la Mocupia, mines d'or au Venezuela), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande), 1158 (cons. financ. Cie comm. et indus. du Midi),

1844 (v.-pdt Plantations indoch. thé), 2169 (pdg ARJOMARI, avec son gendre Burin des Roziers). Coueslant (Jean)[Né le 12 nov. 1891 à Alençon. Fils du directeur de l'*Avenir de l'Orne*. Avocat à Haïphong, puis dir. à la Bq Indochine : adm. Mines d'or d'Outre-Mer (1937), Étains de l'Indochine (1938), Imprimerie d'Extrême-Orient, Étains du Cammon, Fermière des Étains d'Extrême-Orient... Marié à Renée Blarez. Trois enfants dont Yves (1926-2013), co-fondateur de Dypitique (maison de senteurs)], 156 (Caisse gén. prêts fon.+indus., 249 (Créd. fonc. Brésil), 739 (Mines or Litcho), 1261 (Buhler-Fontaine), 1802 (Frse cult.+ particip.).

Monnier (Jacques)^[x /xx][Fils de Frédéric et Suzanne Mirabaud. Ép. Jacqueline Duseigneur. Banque de l'union parisienne], 568 (secr. gén. Ass. minière), 739 (Mines d'or de Litcho, Thaïlande), 1751 (Lièges HPK).

Debon (R.), 739 (comm. cptes Mines d'or de Litcho, Thaïlande).

Couly (M.), 614 (comm. cptes Péninsulaire minière et industrielle), 735 (comm. cptes Min. Oubangui orient.), 739 (comm. cptes Mines d'or de Litcho, Thaïlande), 1927 (comm. cptes Distill. Indoch.).

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue Chauchat, 9^e [= Ass. minière]. Tél. : TAI. 95-40.

CONSTITUTION : Société. anonyme française constituée en février 1934 pour une durée de 99 ans.

OBJET : Exploitation des gisements aurifères de Litcho et autres, au Siam.

CAPITAL : 15.789.000 fr. en 157.890 actions de 100 fr., dont 62.750 attribuées en rémunération d'apports, à savoir : 17.400 à la Société des Mines d'or de Tchépone ; 22.800 à M. B. Faure-Beaulieu ; 4.500 à la Société anonyme de participation et de crédit et 18.050 à l'Association minière. Porté en 1946 à 15.789.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 12.105, dont 11.500 créées à l'origine et 605 créées en 1946 en règlement partiel de l'impôt de solidarité ; les 11.500 parts d'origine avaient été attribuées 4.590 aux Mines de Tchépone, 3.780 à M. B. Faure-Beaulieu, 450 à la Société anonyme de participation et de crédit, 2.291 à l'Association minière et 389 laissées la disposition du conseil. Les porteurs de ces 12.105 parts ont, dans les augmentations de capital en espèces, un droit de souscription de 25 % de ces augmentations. Les statuts ne stipulent pas de clause de rachat.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : prélèvement facultatif pour report à nouveau et constitution de réserves spéciales qui pourront être notamment employées, mais jusqu'à concurrence seulement de 25 % des bénéfices, à l'amortissement du capital; 10 % au conseil ; le solde : 70 % aux actions et 30 % aux parts.

LIQUIDATION : Remboursement du capital non amorti, 10 % au conseil ; le solde 70 % aux actions et 30 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Siège social, l'Union parisienne, Crédit foncier colonial et de banque.

TRANSFERTS : Siège social.

Notice SEP : MI 371.

Nota. — Le 21 janvier 1941, les autorités de Bangkok ont nationalisé la Mine de Litcho. Le gouvernement thaïlandais a proposé à la Société des mines d'or de Litcho, dont il avait exproprié les actifs en 1941, de régler ses réclamations par le versement d'une [indemnité forfaitaire de 188.000 livres sterling](#). La société a accepté cette proposition. À la suite de l'entrée en vigueur de l'accord intervenu entre les gouvernements français et thaïlandais, une somme de 184.240.000 fr. vient d'être versée à la société en règlement forfaitaire de son indemnité d'expropriation.

	Amort.	Bénéfice net	Bénéf. distrib.	Divid. act.	Divid. part
	(En 1.000 francs)		(En francs)		
1942	—	- 686	—	—	—
1943	—	- 699	—	—	—
1944	—	- 584	—	—	—
1945	—	5.724	—	—	—
1946	—	- 19	—	—	—
1947	—	- 637	—	—	—

1948	2.124	- 3.231	—	—	—
1949	—	1.854	—	—	—
1950	—	- 913	—	—	—
1951	—	- 1.177	—	—	—
1952	—	- 1.087	—	—	—
1953	—	- 1.117	—	—	—
1954	—	- 1.457	—	—	—

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
• PASSIF					
Capital	16.789	15.789	15.789	15.789	15.789
Réserves	19.057	19.057	19.058	19.069	19.058
Dette flottante	751	788	784	796	783
	<u>35.597</u>	<u>35.634</u>	<u>35.631</u>	<u>35.643</u>	<u>35.630</u>
• ACTIF					
Réalisable	863	865	842	844	844
Disponible	81788	80.645	29.578	28.471	27.001
Perte	2.946	4.124	5.211	6.328	7.785
	<u>35.597</u>	<u>35.634</u>	<u>35.631</u>	<u>35.643</u>	<u>35.630</u>

[Desfossés 1956/2267]

Mines d'or de Litcho : radiation de la cote 1/2/1956.